

Instruction DGOS/PF3 n° 2013-213 du 28 mai 2013 relative à l'ouverture de l'observatoire des groupements de coopération sanitaire et de l'observatoire des communautés hospitalières de territoire et à l'évolution de l'observatoire des maisons de santé

28/05/2013

Cette instruction présente les caractéristiques de l'observatoire des groupements de coopération sanitaire et de l'observatoire des communautés hospitalières de territoire et précise leurs modalités de mise en œuvre. Elle complète en outre l'instruction du 28 mars 2012 quant aux conditions d'utilisation de l'observatoire des maisons de santé.